



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Chichester

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chichester tenue le 6 août 2025 à 18h00,  
tenue au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, son Honneur le maire Donald Gagnon, les  
conseillers Neil Maloney, Corey Bissonnette, Chrissy Ann Payne, Louis Schryer,  
Dustin Denault et Jacques Fleury.

La directrice générale, Alicia Jones, est présente.

**1. Ouverture de la réunion**

Le maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**2. Présence**

Tous présents.

**3. Déclaration de conformité**

110-25/08

ATTENDU QUE les articles 152 et 156 du Code municipal du Québec (C.M.)  
ont été respectés ;  
ATTENDU QUE la directrice générale déclare qu'un avis de convocation pour la  
présente séance extraordinaire a été transmis à chacun des  
membres du conseil le 23 juillet 2025, conformément à l'article  
156 du C.M. ;  
ATTENDU QUE l'article 153 du C.M. stipule que l'avis de convocation doit être  
mentionné au procès-verbal ;  
Il est donc déclaré que la séance extraordinaire du 6 août 2025 se tiendra  
conformément à l'ordre du jour présenté.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

111-25/08

Proposé par Chrissy Ann Payne d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.  
Adopté

**5. Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

**6. Gestion des déchets – appel d'offres pour la collecte des ordures**

112-25/08

Proposé par Corey Bissonnette que la Municipalité procède à un appel d'offres pour  
la collecte des ordures en bordure de route, incluant une option pour la collecte des  
matières organiques, à compter de 2026 ; et qu'elle collabore avec les municipalités  
voisines et, possiblement, avec la MRC de Pontiac afin de partager les services et  
obtenir le contrat le plus avantageux possible.  
Adopté



No de résolution  
ou annotation

## 7. Projet de services partagés

113-25/08 Projet de coopération intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chichester reconnaît avoir pris connaissance du Guide du demandeur pour la composante « Coopération et gouvernance locale » du Fonds régions et ruralité, dans le volet « Coopération intermunicipale » ;

CONSIDÉRANT QUE les organisations municipales de Chichester, L'Isle-aux-Allumettes et Sheenboro souhaitent soumettre un projet de services partagés en gestion des matières résiduelles, travaux publics et administration dans le cadre de cette composante du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Schryer et résolu que la présente résolution soit adoptée et décrète ce qui suit :

- Que le conseil de Chichester s'engage à participer au projet intitulé services partagés en gestion des matières résiduelles, travaux publics et administration;
- Que le conseil accepte d'assumer une partie des coûts du projet, soit la contribution minimale exigée dans le cadre du programme ;
- Que le conseil désigne la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes comme organisme responsable du projet et autorise le dépôt de la demande dans le cadre de la composante « Coopération et gouvernance locale » du Fonds régions et ruralité, volet « Coopération intermunicipale » ;
- Que le conseil mandate le maire et la directrice générale pour signer tout document nécessaire, utile ou exigé par l'organisme municipal responsable du projet, dans le cadre de cette demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité

114-25/08 Engagement envers une étude de fusion

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chichester reconnaît avoir pris connaissance du Guide du demandeur pour la composante « Coopération et gouvernance locale » du Fonds régions et ruralité, dans le volet « Coopération intermunicipale » ;

CONSIDÉRANT QUE les organisations municipales de Chichester, L'Isle-aux-Allumettes et Sheenboro souhaitent soumettre un projet de services partagés en gestion des matières résiduelles, travaux publics et administration dans le cadre de ce programme de subvention ;

CONSIDÉRANT QUE les organisations municipales de Chichester, L'Isle-aux-Allumettes et Sheenboro s'engagent à entreprendre un processus de réflexion, incluant une étude, visant à explorer les avantages et les inconvénients d'une fusion municipale ;

CONSIDÉRANT QUE ce processus de réflexion comprend des responsabilités et des obligations pour l'ensemble des organisations municipales participantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Neil Maloney et résolu que la présente résolution soit adoptée et décrète ce qui suit :

- Que le conseil de Chichester s'engage à participer au projet intitulé services partagés en gestion des matières résiduelles, travaux publics et administration;
- Que le conseil s'engage à participer au processus visant à explorer les avantages et les inconvénients d'une fusion municipale ;
- Que le conseil mandate le maire et la directrice générale pour signer tout document nécessaire, utile ou exigé par l'organisme municipal responsable du projet, dans le cadre de cette demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

8. Clôture de la réunion

115-25/08

Proposé par Corey Bissonnette que la séance soit levée à 18h30.  
Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, Donald Gagnon, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*